



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION EXCEPTIONNELLE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025 À 19H00**

Date de la convocation : **10 février 2025**

Membres Présents : 11

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,
M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Membres Excusés : 03

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*, M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Pouvoirs Donnés : 02

M. Max PAYET a donné pouvoir à M. Joël BEDIS
M. Pierre NAVARRO a donné pouvoir à M. Ludovic CARTEAU

Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance

L'an deux mille vingt cinq, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 30 janvier 2025.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

AFFAIRE N° 1 : ÉLECTION NOUVEL ADJOINT

(délib. 07 2025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Vu la délibération mettant fin aux fonctions d'adjointe de mme Mitrasouf, il convient de se positionner sur le maintien du nombre d'adjoints et de nommer un 3ème adjoint si celui-ci est conservé.

Après concertation, il est décidé à l'unanimité de maintenir le nombre d'adjoints à 3.

Monsieur Ludovic CARTEAU porte sa candidature au poste de 3ème adjoint.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ : NOMINATION DE M. CARTEAU AU POSTE DE 3ÈME ADJOINT

AFFAIRE N° 2 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

(délib. 082025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à la convention signée avec l'association ALEC en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, une participation financière est demandée à la commune.

La Communauté de Communes de l'Estuaire a également proposé un partenariat pour l'organisation de la Fête de l'Asperge 2025.

Associations	Montant attribué
ALEC	1.190,00 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE	300,00 €

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- Madame SENEZE demande s'il serait possible de reboucher les trous situés sur la Route de la Mothe Taudiat.
- Monsieur Mickaël VEYSSIERE et madame Judicaël SENEZE demandent ce qui pourrait être mis en place pour réduire la vitesse sur cette même route et limiter le stationnement gênant.
Monsieur Joël BEDIS propose de réunir la commission voirie pour réfléchir à ces problèmes.
- Monsieur Cyrille FORMANTIN demande si la plateforme faite par le SMICVAL pour le dépôt des ordures ménagères à la Belle Étoile conservera cette dimension. Il explique que les voitures devront rester stationnées sur la route lors des dépôts.
Monsieur Pascal RIVEAU propose de se renseigner directement auprès du SMICVAL. Il va lui aussi demander des informations de son côté.

La séance est levée à 19h44.

La Secrétaire de séance
Mme Patricia FONTANEAU

Le Maire
Mr Pascal RIVEAU